

ON S'ABONNE  
à Cahors, bureau du Journal,  
chez A. LAYTOU, imprimeur,  
ou en lui adressant franco un mandat  
sur la poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
LOT, AVEYRON, CANTAL,  
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,  
TARN-ET-GARONNE :  
Un an..... 16 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS :**  
ANNONCES,  
25 centimes la ligne.  
RÉCLAMES  
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus  
à Cahors au bureau du Journal  
rue de la Mairie, 6, et se paient  
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
affranchis sont rigoureusement re-  
fusés.

**L'ABONNEMENT  
se paie d'avance.**  
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.  
Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des  
annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du  
Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans  
le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 6 Février 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 4 février.....	69 40	99 00
Du 5.....	69 45	99 50
Du 6.....	69 70	99 50

**BULLETIN**

Le gouvernement s'occupe activement du projet de réorganisation de l'armée et sans doute il sera, l'un des premiers, présenté aux chambres législatives. Ce serait le plan du maréchal Niel qui l'emporterait définitivement. Avec les amendements adoptés on aurait encore une armée de 740 à 760,000 hommes au besoin, et, en y joignant la garde nationale mobile, un effectif d'aujourd'hui 1,300,000 soldats.

Le contingent annuel serait de 100,000 hommes ; la durée du service actif de six années, et en cas de guerre de trois années de plus. Le soldat libéré resterait soumis au rappel pendant trois ans à compter de son renvoi dans ses foyers. L'institution d'une réserve proprement dite serait abandonnée ; mais de 20 à 29 ans tout français valide serait incorporé dans la garde nationale mobile appelée, pendant la guerre seulement, à remplacer les troupes régulières dans leurs garnisons.

L'exonération serait maintenue, tant par l'entremise de l'Etat que par celle de compagnies particulières.

Le journal la *France* dit que le *Moniteur* publiera prochainement un nouveau règlement du Corps législatif. Il croit savoir que ce règlement supprimera le comité secret dans lequel les projets de loi étaient sommairement discutés avant l'envoi aux bureaux.

Le même journal, croit savoir que la liberté de la Librairie et de l'Imprimerie sera le corollaire de la nouvelle loi sur la presse : les brevets seraient supprimés.

Les imprimeurs et les libraires seront absents à une simple déclaration indiquant leur domicile et leurs qualités. La formalité du dépôt serait maintenue.

• La *Liberté* annonce que M. Rouher a con-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
du 6 février 1867.

## BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M<sup>me</sup> LA C<sup>te</sup> HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XV.

Lorsque Berthe eut réglé toutes ses affaires à Vaux de manière à pouvoir faire une longue absence, elle se mit en route pour aller voir sa sœur Eugénie, par le chemin des écoliers toutefois, car elle se dirigea d'abord sur Albi. Ce passage de la lettre de Cyrille : « Je suis malade ; les médecins disent que ma maladie est dangereuse, » ne lui laissait ni trêve, ni repos. Le revoir rien qu'une seule fois, savoir qu'il était vivant qu'il ne la haïssait point — et quand même il la haïrait — savoir seulement qu'il vivait encore, cette pensée dominait chez elle depuis qu'elle avait reçu la lettre de Cyrille. La possibilité de l'apercevoir, ne fut-ce que de loin, ou à cheval, en passant sous sa fenêtre, lui paraissait une félicité véritable ; et elle remercia Dieu de son indépendance qui lui permettait d'aller à Albi. Sa santé étant rétablie et le printemps venu — on touchait à la fin d'avril — elle voyagea

La reproduction est interdite.

voqué pour hier mardi les membres de la Chambre des Imprimeurs de Paris.

L'*Etendard* dit que le timbre des journaux sera réduit à trois centimes. On n'a pas décidé s'il s'appliquera aux journaux littéraires.

La *Patrie* croit que les feuilles littéraires seront également soumises au timbre. Les questions des pénalités fiscales ne sont pas encore arrêtées.

L'*Avenir National* publie un télégramme de Maschienne (Belgique) annonçant que l'agitation des mineurs continue. Trois ouvriers ont été tués en attaquant les troupes ; quinze soldats ont été blessés.

Une dépêche de Florence annonce que la Chambre des députés d'Italie s'est prononcée, dans la réunion des bureaux, à la presque unanimité, contre le projet Langrand-Dumoncau. Ainsi, le papier révolutionnaire l'emporte et la transaction entre le gouvernement italien et le clergé catholique devient impossible.

Les nouvelles du Mexique ne sont pas favorables à la cause impérialiste. Une dépêche de Mexico, 23 janvier, annonce que l'Empereur est décidé à abdiquer, s'il est fait obstacle au plébiscite convoqué pour le 1<sup>er</sup> février.

Suivant d'autres informations, les troupes juaristes occuperaient actuellement Matamoros, Monterey, Chihuahua, San-Luis Potosi, Aguascalientes, Guadalajara et la plupart des routes conduisant de l'intérieur du pays à Mexico.

La situation se tend de plus en plus aux Etats-Unis. Le Sénat a adopté un projet de loi fixant de nouvelles limites au pouvoir du président de faire des nominations. Le sénateur Sumner, dans un discours violent, a qualifié M. Johnson d'usurpateur et de monstre de discorde.

Le *Journal de Washington* qui est l'organe du Président, dit : « Si les radicaux du Congrès continuent à tenir une conduite qui est une trahison, le gouvernement armera ses adhérents. Le président n'oubliera pas le serment qu'il a prêté de défendre la Constitution, et l'armée et la marine répondront à son appel. »

Les discussions intérieures de la république américaine sont d'un mauvais exemple, surtout venant d'un pays qui a la prétention de représen-

nuit et jour.

A peine arrivée à sa destination, elle fit appeler le commissionnaire de l'hôtel où elle était descendue et lui demanda au hasard si telles et telles des familles connues étaient en ville. Avec l'air d'importance propre à ces gens-là, le commissionnaire lui donna force renseignements, et elle finit par apprendre que le comte de Trémicourt était avec la comtesse chez M. de Luduc, son beau-père. Toute question ultérieure aurait été superflue : Cyrille était là ; Berthe n'en voulait pas savoir davantage ; tout le reste lui était indifférent. Elle lui écrivit :

« Je sais bien que mon aspect ne vous est pas agréable, que vous vous êtes promis de ne pas me revoir. Je comprends très-bien cela ; mais moi, je désire le contraire. Vous êtes malade, souffrant, mourant que sais-je ? Il faut que je voie comment vous êtes, et puis je m'exile. Oui, je m'exile, dans le sud ou dans le nord, peu m'importe ; mais je m'exile pour ne plus jamais revenir ici. Je vous prie d'être demain matin, à 9 heures, sur le pont du Tarn. Si j'étais une inconnue, une mendiant, désirant vous entretenir, vous viendriez. Vous viendrez également pour moi, n'est-ce pas ? Alors je vivrai et mourrai tranquille, fort tranquille, certainement. »

Elle fit porter ce billet par son propre domestique, en lui recommandant de s'assurer qu'il serait positivement remis à son adresse. Cela fait, elle se mit au lit ; il n'était pas tard, mais elle se sentait épuisée de fatigue. Cependant le sommeil ne vint pas. Une heure après, elle sonna sa femme de chambre et lui demanda si le domestique avait pu s'ac-

quiescent un principe. Où sont les théories si sages de Washington ? « le Père de la Patrie » comme ils disent.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

**NOUVELLES DU MEXIQUE.**

On lit dans le *Moniteur* : « Le *Courrier du Mexique*, en retard de trois jours, est arrivé aujourd'hui par la voie anglaise, avec des dépêches, parties de Mexico le 29 décembre.

Le maréchal commandant en chef fait connaître qu'il achemine sur la ligne de Puebla et de Vera-Cruz les divers corps de troupes qui continuent à se rapprocher du port d'embarquement.

Le général de Castagny a quitté Guadalajara le 12 décembre et est arrivé le 23 à Léon ; il a dû continuer sa marche sur Mexico pour y arriver vers le 15 janvier.

Un échec subi par le 5<sup>e</sup> bataillon de Cazadores, qui venait de Zapatlan, a découvert Guadalajara, que les dissidents ont occupé le 19 décembre. Ce bataillon, après cinq heures de combat, leur a cédé le terrain ; le commandant Sayn, qui était à sa tête, a été tué. Le colonel Colfret, du 7<sup>e</sup> de ligne, est arrivé à Mexico le 27 décembre, venant de Queretaro, avec un bataillon de son régiment escortant un convoi de 350 voitures qui transportaient tout le matériel encombrant, de Queretaro.

Le général Jeannengros, qui occupait cette dernière place, a dû la quitter le 31 décembre et arriver le 7 janvier à Mexico. La colonne a été suivie par celle du colonel Guilhem ; enfin, un dernier échelon formé par nos troupes venant du Nord a dû entrer à Mexico le 20 janvier, sous les ordres du colonel Cousin, du 95<sup>e</sup>, de sorte qu'à cette époque, au plus tard, tout le corps expéditionnaire sera échelonné entre la capitale et la mer.

Du côté d'Oajaca, aucun fait saillant n'est à signaler. Les prisonniers du 8<sup>e</sup> bataillon de Cazadores continuent à être bien traités par Porfirio Diaz, qui avait permis à la famille du préfet Franco de se rendre à Tehuacan. Dans le trajet, ce fonctionnaire a été enlevé par les bandits.

La contre-guerrilla, commandée par le lieutenant-colonel de Callifet, est constamment en mouvement pour surveiller les Terres Chaudes. Le 19 décembre, elle a surpris la bande de Torquemada, qu'elle a dispersée.

La *Floride*, arrivée le 10 décembre en rade de Vera-Cruz, est repartie pour Saint Na-

quitte de sa commission.

« Oui, M<sup>me</sup> la marquise ! le portier a promis de la remettre à M. le comte au premier moment de tranquillité. Mais il règne ce soir une très-grande agitation dans la maison... »

« Pourquoi ? le comte est-il malade ? s'écria Berthe saisie d'une angoisse mortelle et se dressant en un clin d'œil sur son séant.

« Non, M<sup>me</sup> la marquise. M<sup>me</sup> la comtesse est en couches, dit la femme de chambre convaincue qu'elle annonçait la plus agréable de toutes les nouvelles.

« Bien, bien ! » dit Berthe, et elle retomba foudroyée sur ses coussins. « Oh ! que je suis fatiguée ! murmura-t-elle ; fatiguée à m'endormir du sommeil éternel ! »

Vers le matin, Cécile donna le jour à une fille. La mère et l'enfant se portant très-bien, Cyrille se réjouissait cordialement. Sa femme lui dit :

« Maintenant, n'est-ce pas, tu me promets de ménager ta santé — pour amour par l'enfant ? »

Cyrille lui baisa les mains et lui promit de faire tout ce qu'elle voudrait, de recourir à tous les moyens curatifs, aux bains de mer, et que sais-je ! Il était plein de reconnaissance pour la mère de son enfant, touché à la vue de ce petit être et heureux du nouveau but assigné à sa vie ; mais il ne pouvait dominer la tristesse affreuse qui lui déchirait le cœur depuis qu'il savait Berthe veuve. Naguère encore ils étaient enchaînés tous deux à d'autres objets et par là séparés pour toujours. Il avait, pour ainsi dire, disposé sa vie en conséquence ; et, à l'exemple de Berthe, qui remplissait son devoir scrupuleusement

zaire le 18 avec 24 officiers et 912 hommes de troupe.

» L'état sanitaire du corps expéditionnaire est excellent. »

Pour extrait : A. Laytou

**LA TRIBUNE**

L'origine de la tribune qui vient d'être rétablie au palais Bourbon est déjà ancienne et quelque peu révolutionnaire ; elle avait appartenu à la salle des Cinq cents.

Les bas reliefs qui l'ornent sont de cette époque. Ces bas reliefs en avaient été détachés, lorsque la tribune fut renversée, et ils avaient été accolés à l'estrade sur laquelle était placé le fauteuil du président. Ils consistent dans deux figures de femmes, dont l'une représente l'Histoire qui écrit, et l'autre la Renommée qui sonne la trompette.

Le 18 brumaire, en fermant les portes de la salle des Cinq cents, rendit inutile la tribune qui y avait été élevée. Elle fut reléguée dans les caves du palais législatif. Seulement, une administration prévoyante eut bien soin de numéroté chacune des dalles de marbre dont elle se composait ; de sorte que, lorsque l'heure des discussions parlementaires sonna de nouveau, on n'eut qu'à relever ces dalles et à les remettre en ordre.

Sous le gouvernement de juillet, la tribune fut transportée dans la nouvelle salle législative, qui est encore celle d'aujourd'hui.

Après les événements de 1852, la tribune, pour la seconde fois, reprit le chemin des catacombes, et l'on ne manqua pas, cette fois encore, de numéroté ses dalles. C'est là qu'elle dormait depuis 15 ans d'un paisible sommeil, lorsque, sur l'ordre de M. le comte Walewski, M. de Joly, l'habile architecte du Corps législatif, l'a de nouveau exhumée et produite au grand jour.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Nouvelles du jour.**

Il y a eu avant-hier, grand dîner à la présidence du Corps législatif. Les convives appartenaient en très grande majorité, à l'assemblée électorale. Naturellement les conversations avaient pour objet les réformes libérales que le *Moniteur* fera bientôt connaître, assure-t-on, et qui excitent une émotion si universelle. Le Conseil d'état a été convoqué en assem-

et avec douceur, il était un excellent mari, toujours affectueux et cordial, quoique sans passion. Cécile était parfaitement heureuse à ses côtés, comme le sont toujours les femmes bonnes et raisonnables quand leurs maris se conduisent comme Cyrille ; e lui-même était tranquille et presque content à la pensée qu'il suivait la même voie que Berthe.

Deux lignes de M<sup>me</sup> d'Auvers, qui ne contenaient rien que la simple nouvelle que la mort du malheureux Edmond — et le monde que s'était forgé Cyrille fut renversé. Pour porter sa chaîne, il regardait celle de Berthe ; celle-ci tomba — l'autre ne pouvait-elle donc pas être brisée ? Il avait des moments de désespoir, d'irritation, de fureur, d'abattement et de tristesse insurmontables ; mais les plus amers de tous étaient ses moments de jalousie effrénée. « Si elle se remarie, j'en deviendrai fou, pensait-il quelquefois, la tête appuyée sur ses deux mains, et elle est femme à épouser le plus tranquillement du monde quelque homme raisonnable. tout comme elle m'a fait épouser Cécile, parce qu'à ses yeux le mariage est la mission de l'humanité » Ces transports qu'il travaillait à vaincre et à dissimuler, contre lesquels il luttait comme avec des ennemis supérieurs en force, le minaient lentement ; ce n'était point sans raison que Cécile s'inquiétait et que le médecin déployait toute sa science. Mais la racine du mal restait cachée ; on l'attribuait toujours à un refroidissement et aux fatigues du voyage à Hyères ; personne ne soupçonnait une souffrance morale.

Cyrille voulut veiller le reste de la nuit auprès de sa femme. Il s'installa dans un grand fauteuil aux pieds du lit, et bientôt il rêva les yeux ouverts. Il

blée générale lundi, à une heure, au Palais des Tuileries, afin de délibérer, sous la présidence de l'Empereur, sur le projet de réorganisation de l'armée.

— On annonce une réunion de députés de l'opposition chez M. Marie. On s'y occupera spécialement des questions politiques intérieures et extérieures pouvant donner lieu à des interpellations immédiates. Si, ce qu'on nous rapporte est exact, la question du Mexique n'aurait qu'une faible part dans le débat dont il s'agit. Les affaires d'Allemagne et d'Italie, seraient traitées avec étendue par MM. Thiers, Berryer, Jules Favre, etc. Quant aux questions intérieures on s'occuperait spécialement des réformes édictées ou annoncées par le Manifeste Impérial du 19 janvier.

— Samedi soir, M. Duruy a visité les deux classes d'adultes hommes et femmes qui desservent le quartier de la Sarbonne. Le ministre a surtout été frappé de la tenue et des progrès de l'école de filles, dirigée par des religieuses de l'ordre enseignant. « Il serait bien désirable, a-t-il dit en félicitant à la fois les institutrices et les élèves, que chaque ville importante eût une classe d'adultes, femmes, comme tout chef-lieu de canton devrait posséder une salle d'asile et un ouvroir. »

— Le *Moniteur* annonce que la Banque de France est autorisée à créer des succursales à Auxerre, Lorient, Montauban, Perpignan, Rodez et Saint-Brieuc.

— Les billets de 100 fr. de la banque de France viennent d'être l'objet de plusieurs modifications.

La vignette à dessins imprimés en bleu, le papier et les filigranes de la date restent les mêmes, à première vue du moins. Mais le texte a été changé.

Il n'y a plus de lettres de séries ou de numéros écrits à la main.

Ces lettres et ces numéros, répétés et opposés, sont timbrés par un numéroteur mécanique.

La réforme la plus intéressante est sans contredit celle qui donne à chaque billet un numéro d'ordre particulier.

— Nous extrayons ce qui suit d'une lettre de Florence, 30 janvier : « Il y a des désordres sur plusieurs points du royaume, à cause de l'augmentation des droits d'octroi, depuis le premier janvier, circonstance qui se complique de l'hiver, du manque de travail, etc. A Turin, les ouvriers ont pillé les boutiques des boulangers; en Sardaigne, on souffre beaucoup pour d'autres causes; nous traversons un moment difficile. De Rome, rien. »

— On recommence à parler de la nomination du général Fleury au gouvernement général de l'Algérie. Dans ce cas, le maréchal duc de Magenta recevrait le commandement en chef de la garde impériale en remplacement de M. le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angély, qui passerait à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

— Le total des souscriptions pour les inondés s'élève à 5,499,500 fr. 75 c.

— Le 1<sup>er</sup> février a eu lieu l'inauguration du service des marchandises, sur le chemin de fer de ceinture, entre la gare d'Ivry et la petite station du Champ-de-Mars, en passant par les stations intermédiaires de Bercy, Charonne, Ménilmontant, la Villette, la Chapelle et les Batignolles.

— M<sup>lle</sup> Thérèse vient d'être engagée au

régnait un profond silence dans la pièce, si faiblement éclairée par une veilleuse qu'il ne pouvait pas reconnaître les traits de Cécile. Ses pensées, de plus en plus confuses, finirent par dégénérer en visions. Ce n'était pas Cécile qui sommeillait là, si pâle : c'était Berthe ! Comme femme, comme amante, comme mère, toujours aussi parfaite, aussi adorable ! Mais l'homme assis aux pieds du lit, ce n'était pas lui-même : c'était un étranger, un inconnu, un homme haï ; Cyrille voyait cela clairement.

Il bondit de son siège ; il croyait avoir poussé un cri ; mais non, il serrait les dents, et une sueur froide lui perlait sur le front. « Il faut que j'aille me coucher, murmura-t-il : de pareilles hallucinations me feraient perdre la tête. »

Cécile s'éveilla et le pria d'aller se mettre au lit.

« Cela me tranquillise, » lui dit-elle affectueusement quand il se retira.

A l'entrée du comte dans sa chambre à coucher, son valet de chambre lui remit le billet de Berthe. A la lecture de ces quelques lignes, son cœur faillit se déchirer de ravissement et de douleur. « Ai-je donc l'air malade ? Ma foi, oui, ajouta-t-il après avoir consulté sa glace.

Trois jours auparavant, Cécile l'avait conduit devant une glace et lui avait dit : « Avoue pourtant que tu as l'air malade ! » Il avait répondu en riant : « Bah ! laid, j'en conviens, ma pauvre Cécile ; mais malade ? point du tout. »

En ce moment, le langage véridique de sa glace lui serrait le cœur. Il faut pourtant que je tâche de dormir, malgré ma violente agitation ! s'écria-t-il.

théâtre du Châtelet ; la nouvelle pensionnaire de M. Holstein recevra, nous dit-on, 800 fr. par soirée et doit chanter dans la pièce nouvelle de MM. Clairville, Albert Monnier et Ernest Blum qui aura pour titre le *Tour du Monde*.

— On lit dans la *Gazette des Campagnes* :

« Les neiges ont disparu partout, excepté dans les régions montagneuses. La température est devenue douce et humide, et le dégel s'est opéré sans amener d'inondation. Les six journées de gelée qui ont régné sur toute l'étendue du territoire suffiront-elles pour délivrer la terre et les végétaux des invasions d'insectes, de larves et de mollusques qui les menaçaient pour le printemps prochain ? On aime à l'espérer. Pourtant une seconde période de froid d'ici au 15 février serait bien venue encore, surtout dans le nord et dans le centre. Quoiqu'il en soit, le monde agricole se montre satisfait de l'état présent des plantes en terre. Espérons que la suite confirmera ces bons pronostics. »

— Les produits danois destinés à l'Exposition universelle viennent d'arriver au Havre.

Pour extrait : A. Layton.

### CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

Séance du 25 janvier.

#### PIERRE DES VIGNES

CHANCELIER DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II  
SA BIOGRAPHIE ET SON ÉPOQUE D'APRÈS SES LETTRES.  
1180-1250.

Par M. DURAND, Inspecteur d'Académie.

Suite.

III.

Au plus fort de ses démêlés avec les papes et de ses guerres contre les Lombards, sous l'empire des préoccupations graves que ce double antagonisme faisait naître, Frédéric II eut constamment l'œil ouvert sur son royaume de Naples, ce fragment détaché du paradis, comme dit le proverbe, le plus beau joyau de sa triple couronne ainsi que l'appelait l'Empereur lui-même. Des lois établies, des universités racontées ou fondées, des villes bâties ou restaurées, Naples, Palerme, embellies de tout ce que l'architecture moresque avait alors de plus riche et de plus délicat, tels furent les principaux monuments du règne de Frédéric. Mais une large part dans ces œuvres qui ont immortalisé le nom de ce prince revient de droit à Pierre des Vignes, l'âme de son administration et de son gouvernement, le promoteur éclairé des plus importantes et des plus utiles réformes.

Le royaume des Deux-Siciles réclamait aussi impérieusement que les États Germaniques l'attention vigilante de Frédéric II et de son ministre. Depuis longtemps, en effet, les grands vassaux de la couronne et, à leur exemple, les arrière-vassaux avaient complètement secoué le joug de l'autorité royale. Frédéric, pour la rétablir, ne recula point devant la fraude et la trahison. Au milieu des fêtes que lui donnaient ses feudataires, à l'occasion de sa rentrée dans le royaume de Naples, il se fit restituer, par force, en passant à San-Geramo, les droits régaliens que l'abbé de ce monastère s'était arrogés ; il se mit en possession de plusieurs forteresses que le comte d'Aquila avait usurpées ; après de vives hostilités, il força les comtes de Célano et de Molise à venir se prosterner à ses pieds ; enfin, il institua dans la ville de Capoue un tribunal suprême qui, sous la présidence de Pierre des Vignes, fut chargé de prendre connaissance des titres de tous les feudataires et de réunir au domaine royal les fiefs dont les tenanciers ne pourraient justifier la possession.

C'est que Pierre des Vignes appartenait à cette classe fière et froide des légistes qui, s'appuyant sur le peuple des rangs duquel ils sortaient, et sur le trône à l'ombre duquel ils avaient grandi, eurent pour mission, ce semble, au XIII<sup>e</sup> siècle, de détruire tout ce qui faisait obstacle à la royauté. Nulle part, à notre avis, ces cruels démolisseurs du moyen-âge, ces fondateurs prématurés de l'ordre civil aux temps modernes, n'ont été mieux compris ni mieux peints

Il était 5 heures, il se jeta sur son lit et dormit deux heures durant. Puis il s'habilla avec un soin que son valet de chambre surpris attribua à la joie et à la fierté d'être père, et il alla voir sa femme. Déjà les sœurs de Cécile étaient auprès d'elle. L'enfant admiré trouvé beau et passant de main en main, poussait des cris plaintifs pendant qu'une tante affirmait qu'il était le portrait frappant du père, et l'autre le portrait frappant de la mère. D'un autre côté le médecin, suppliait qu'on laissât l'accouchée tranquille. L'une des sœurs s'établit dans sa chambre en qualité de garde-malade, et l'autre se mit à aller et venir et donner des ordres dans la maison. Vers 9 heures Cyrille gagna le pont du Tara, trouvant sa présence chez sa femme entièrement superflue.

Berthe, en grand deuil, le visage couvert d'un voile noir, se tenait immobile, appuyée contre le parapet. Elle n'avait pas la force de regarder si elle apercevait Cyrille, car elle n'osait pas espérer qu'il vint. Les yeux fixés sur la rivière, elle ne pensait à rien ; elle n'éprouvait rien non plus, ni chagrin, ni angoisse, tant elle était abattue. Elle regarda couler l'eau avec une sorte de torpeur jusqu'au moment où le pas de Cyrille, ce pas rapide, énergique, si bien connue d'elle, résonna si vivement dans son l'oreille qu'elle crut sentir trembler le pont. Mais, dans la conscience du peu de secondes dont elle pouvait profiter, elle prit à la hâte une résolution, et, levant vers lui ses mains jointes :

« Est-ce donc vrai ? demanda-t-elle ; êtes-vous dangereusement malade et me haïssez-vous ? »

Après avoir fait ces questions, qui lui avaient si longtemps serré le cœur, elle respira et attacha, à

travers son voile, des regards brillants sur Cyrille. Etait-ce l'effet de cette superbe matinée ; était-ce le reflet de sa propre joie, ou l'émotion intime du comte, cette émotion qui transfigure ? Bref, Cyrille lui parut plus mâle, plus imposant que jamais, et, avant qu'il pût trouver une parole, elle s'écria avec ravissement :

« Mais ces deux choses-là ne sont pas vraies ! »  
Toujours sans répondre, Cyrille promena autour d'eux un regard qui lui rappela qu'ils étaient bien sous la belle voûte du ciel, mais aussi en pleine rue, et il offrit le bras à Berthe. Elle l'accepta en tremblant et reprit avec angoisse :

« Vous ne dites pas un mot !... êtes-vous irrité contre moi ? »  
— Berthe ! s'écria-t-il, et lui pressa la main contre son cœur.  
Ils marchaient fort lentement, dans cet état de félicité rêveuse où le bonheur nous plonge. Ils étaient heureux, car ils étaient ensemble, et il n'existe pas de plus grand bonheur pour l'amour.

« Lève ton voile, je t'en prie ! dit Cyrille. — Oserai-je ? Vous ne vouliez pas me voir, dit-elle avec anxiété ; et elle obéit. — Que tu es belle ! reprit-il d'un ton solennel, en s'arrêtant une minute pour la considérer ; nul mortel ne te ressemble. — Oh ! répondit-elle d'une voix émue, on me trouve laide, au contraire ! Je ne suis belle qu'à tes yeux. »  
Il secoua vivement la tête, et, passant soudain à un autre ordre d'idée :

« Tu es libre, Berthe ! s'écria-t-il.  
Les légistes qui avaient gouverné les rois Anglois dès le XI<sup>e</sup> siècle, au XIII<sup>e</sup> St-Louis, Alphonse X. et Frédéric II, furent, sous les petits-fils de St-Louis, les tyrans de la France. Ces chevaliers en droit, ces âmes de plomb et de fer, les Plasian, les Nogaret, les Marigny, procédèrent, avec une horrible froideur, dans leur imitation servile du droit romain et de la fiscalité impériale. Les Pandectes étaient leur bible, leur évangile, rien ne les troublait dès qu'ils pouvaient répondre à tort ou à droit : *scriptum est*... Avec des textes, des citations, des falsifications, ils démolirent le moyen âge : pontificat, féodalité, chevalerie. Ils allèrent hardiment appréhender au corps le pape Boniface VIII ; ils brûlèrent la croisée elle-même dans la personne des Templiers... Ainsi parle des légistes M. Michelet.

« Des écoles publiques, disait-il, à ce sujet, dans un édit adressé par le chancelier à tous les justiciers du royaume, des écoles publiques viennent de s'ouvrir, sous nos auspices, dans la délicieuse ville de Naples, et nous invitons la jeunesse studieuse de nos États à les fréquenter immédiatement. Parmi les savants professeurs que nous avons appelés aux chaires nouvelles, nous citerons avec orgueil Roger de Varano, juge de notre cour impériale, et Pierre d'Irlande, homme d'un profond savoir et d'une expérience consommée. Nous vous ordonnons donc, par les présentes, et nous recommandons expressément à votre fidélité de faire publier notre édit dans les formes ordinaires et de garantir, en notre nom, à tous ceux qui fréquenteront l'université de Naples tous les privilèges et toutes les libertés dont jouissaient les anciennes écoles de Naples et de Salerne. »  
« La ville de Naples, écrivait encore Frédéric II, par l'organe de son chancelier, au savant Pierre d'Irlande qui fut le premier recteur de cette université, la ville de Naples offrant, par sa position admirable, la fertilité de son territoire et la douceur de son climat, toutes sortes d'avantages aux maîtres et aux écoliers, nous en avons fait le centre de hautes études et nous y avons fondé une université. Vous donc, qu'une fidélité éprouvée et d'éminents services rendus à notre glorieux père, recommandaient à notre bienveillance d'une manière toute particulière ; vous, dont nous avons pu, dans maintes circonstances, apprécier la science, l'honnêteté et les saines doctrines, nous vous invitons à venir prendre part à ce banquet de la science, et pour vous donner, d'avance, une preuve manifeste de notre libéralité et du prix que nous attachons à vos leçons, sachez que nous vous assurons, d'hors et déjà, une pension annuelle de douze onces d'or. »

Les agents du pouvoir, jaloux de plaire au Souverain, vont quelquefois, par excès de zèle, au-delà des instructions qu'ils ont reçues, témoin ce justicier de la Terre de Labour qui, interprétant à sa manière les ordres de l'Empereur, avait supprimé toutes les écoles élémentaires dans l'étendue de sa juridiction.

Désolé d'avoir été si mal compris, Frédéric fit écrire sur le champ par Pierre des Vignes au trop zélé gouverneur : « Qu'à la vérité, il avait interdit ailleurs qu'à Naples l'enseignement supérieur, mais qu'il n'entrerait point dans sa pensée de retrancher à ses sujets des provinces les premières notions de la grammaire et de tarir à sa source le lait de la science. Notre édit, ajoutait-il, ne s'adresse qu'aux maîtres qui, après avoir formé leurs élèves aux premiers éléments de la grammaire voudraient leur donner, contrairement à nos vues, une instruction plus élevée. Aussi, nous vous recommandons expressément de laisser en paix les maîtres de l'enfance, qui, dans le ressort de votre juridiction, s'en tiennent à l'instruction élémentaire. »

Sans négliger un seul instant les intérêts de l'Empire qui reposaient en grande partie sur lui, Pierre des Vignes veillait, avec toute la sollicitude d'un père, sur les destinées littéraires de l'université de Naples, et l'on peut juger du vif intérêt qu'il portait aux études et aux maîtres qui les dirigeaient, par les nombreuses lettres qu'il leur adressait, au nom de l'Empereur, et en particulier par celle qu'il leur écrivit à l'occasion de la mort de l'un d'eux. « Notre âme, leur disait Pierre des Vignes, est plongée dans la tristesse, car nous venons de perdre le plus éloquent interprète du droit civil, le docte Baudoïn de Reggio. Cette perte irréparable sera profondément sentie dans le monde savant, et c'est justice. N'est-ce pas, en effet, à ce jurisconsulte éminent que nous devons ces travaux précieux qui ont projeté tant d'éclat sur la science du droit, et qui survivront à leur auteur pour le bien des générations futures. »

Après avoir pris leurs grades dans l'université de Naples, tous ceux qui aspiraient aux professions libérales ou aux charges publiques avaient encore à subir de solennelles épreuves devant un jury spécial, institué par Frédéric II et présidé par Pierre des Vignes. Ce tribunal suprême, formé de tout ce qu'il y avait de plus éminent dans l'administration et dans la science, siégeait à Palerme et délivrait, par les mains du chancelier, à tous les candidats dont on avait reconnu et proclamé l'aptitude, un diplôme revêtu du sceau impérial.

Frédéric II et Pierre des Vignes ne bornèrent pas leur ambition à fonder des universités, à ouvrir des écoles, à récompenser les savants, à propager, enfin, dans le royaume de Naples, le goût des sciences et des lettres, ils trouvèrent encore, au sein de la vie la plus agitée, au milieu des camps et des affaires, assez de loisir et de liberté d'esprit pour les cultiver eux-mêmes. Ainsi, tandis que l'Empereur traduisait en latin les œuvres philosophiques d'Aristote et les travaux les plus estimés des médecins arabes dont il faisait hommage à l'université de Bologne, vingt ans avant sa rupture avec cette puissante et docte république, son chancelier cultivait le premier, avec un rare succès pour l'époque, la poésie italienne ou sicilienne.

C'est en Sicile, en effet, et de la bouche de Pierre des Vignes que se firent entendre les premiers essais de poésie dans la langue de la cour ; c'est dans ce pays, successivement occupé par les Grecs, par les Sarrasins, par les Normands, visité par les Provençaux, à la cour ingénieuse et brillante de Frédéric II, sous les arceaux moresques de ses palais de Catane et de Palerme, que la lyre italienne bégaya ses premiers accords ; et une circonstance, nous le répétons, qui ajoute à la gloire poétique du prince et de son ministre, c'est qu'ils eurent à s'occuper de lettres au milieu des plus rudes travaux et des conjonctures les plus difficiles.

Grâce à eux, la langue italienne commença dès lors à être cultivée, non plus comme un patois barbare, mais comme une langue propre à exprimer les sentiments du cœur et leurs chants d'amour préparèrent la langue dont le Dante devait bientôt après faire un si noble usage. Ainsi, pendant qu'à l'autre extrémité de la péninsule les Lombards se passionnaient pour la langue provençale qu'ils furent même sur le point d'adopter comme langue nationale, Frédéric de Souabe, ses fils et son ministre cultivaient avec ardeur la langue italienne qu'on nommait alors à bon droit, la langue Sicilienne, puisqu'elle fut, pour ainsi dire, l'œuvre des rois de Sicile et de leurs sujets.

Il ne nous est resté des poésies de Pierre des Vignes

— Non ! répondit-elle ; je continue d'être à toi, comme toujours.

— Berthe, tu es sublime !... Mais sais-tu bien ce que tu dis ? demanda-t-il le cœur oppressé. Sais-tu que remplir sa vie entière rien que d'une pensée, c'est une lourde tâche ?

— Horriblement lourde, répondit-elle avec calme ; je sais cela depuis dix ans.

— Et malgré cela, Berthe ?

— Malgré cela ?

— Ce que je te dis un jour à Vichy : « Tu ne m'appartiendras pas, mais tu n'appartiendras point à un autre non plus ! » — cela restera vrai ?

— Fou ! s'écria-t-elle avec un sourire ravissant ; je t'appartiens, et conséquemment à nul autre. »

En pressant la main de Berthe contre ses lèvres brûlantes, il sentit à travers legant l'alliance qu'elle portait au doigt. Il lui ôta avec dextérité gant et anneau et la regarda d'un œil interrogateur. Elle reprit son gant ; puis elle pencha doucement la tête d'un air affirmatif.

« O ma Berthe ? s'écria-t-il avec transport.

— C'est aujourd'hui le quatrième anniversaire de notre séparation, » dit-elle, le cœur navré, car ils approchaient de l'hôtel, et elle voyait ses gens et sa voiture qui l'attendaient devant la porte, tout prêts à partir. Cyrille suivit la direction de son regard. Il s'arrêta stupéfait et retint si vigoureusement le bras de Berthe sous le sien qu'elle ne put plus avancer.

La suite au prochain numéro.

que deux odes ou chansons galantes, ouvrage de sa jeunesse, et un sonnet construit, à très-peu de choses près, comme ceux de Pétrarque. Le sonnet n'est donc pas d'origine provençale, comme on l'a prétendu, mais d'origine sicilienne, et remonte au XII<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien est celui de Pierre des Vignes, bien supérieur, d'après le jugement de M. de Rames, à mille autres sonnets qui ont paru depuis.

Voilà ce que firent, de concert, Frédéric II et Pierre Des Vignes pour ranimer dans les Deux-Siciles le goût des sciences et des lettres. Ils ne déployèrent pas moins d'énergie et d'activité pour rétablir dans les provinces, lâchement abandonnées, sous les règnes précédents, à la rapacité des gouverneurs, l'autorité plus régulière et plus douce du gouvernement central. Ce fut là principalement l'œuvre de Pierre des Vignes, et l'on peut affirmer qu'il ne faillit point dans l'accomplissement de cette rude et pénible tâche. Promesses et menaces, faveurs et châtements, inspections fréquentes des provinces, et, à cet effet, institution d'agents supérieurs renouvelés des missi, dominici, fondation de villes frontalières, tout fut mis en œuvre par le chancelier pour rétablir sur tous les points du royaume l'ordre si profondément troublé lors de son avènement aux affaires.

« Il ne nous arrive que trop souvent, écrivait-il un jour par ordre de Frédéric aux justiciers des provinces siciliennes, de nous tromper dans le choix des agents du pouvoir, et particulièrement dans le choix de nos gouverneurs. Tel qui aurait dû, à raison de son mérite, être pourvu d'un commandement supérieur, languit dans un emploi subalterne, et tel autre qu'aurait dû satisfaire un poste médiocre, s'est vu appelé à un emploi supérieur. Or, comme ces mauvais choix proviennent surtout de l'ignorance où nous sommes, par votre faute, des antécédents et de l'aptitude des employés, de l'état et des besoins des localités, nous vous recommandons expressément de faire parvenir, sans retard, à la cour impériale, revêtu de votre sceau, un rôle exact des terres comprises dans votre ressort, ainsi que des renseignements très-précis sur les vicaires et les podestats qui relèvent de vous, sur leur capacité, leur conduite et leurs droits à l'avancement.

« Les fidèles sujets de la province dont l'administration vous a été confiée, écrivait presque en même temps Pierre des Vignes à un justicier prévaricateur, se plaignent amèrement de vos injustices et de votre négligence à maintenir la tranquillité publique impunément troublée sous vos yeux. Est-ce là la conduite d'un bon gouverneur ? Faul-il que vos administrés aient encore à se plaindre que les routes sont mal entretenues et peu sûres; que des meurtres s'y commettent journellement; que dans les villes, les querelles, les vols, les homicides même restent impunis, et qu'on y porte, sans autorisation, des armes prohibées? Ne va-t-on pas jusqu'à dire que, lorsque des malfaiteurs, dignes du dernier supplice, sont traduits devant vous, ils sont aussitôt relâchés parce qu'ils ont su acheter leur grâce? Si vous étiez plus soigneux de votre dignité et plus jaloux de plaire à l'Empereur, notre maître, vous rempliriez autrement la charge éminente à laquelle sa confiance a daigné vous appeler. Sachez donc que le devoir d'un bon gouverneur est de parcourir souvent, et dans toute son étendue, la province, à la tête de laquelle il a été placé, de la purger des homicides et des voleurs; de punir sévèrement les perturbateurs du repos public et les porteurs d'armes illicites, en un mot, de veiller nuit et jour, à la rigoureuse observation des lois.

Pour étouffer de pareils abus et les empêcher de renaître, pour tenir constamment en éveil la vigilance des gouverneurs, Frédéric II fit revivre au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle la tutélaire magistrature des légats ou commissaires, instituée par les derniers empereurs romains, conservée par quelques-uns des rois francs, et remise en pleine vigueur sous le règne réparateur de Charlemagne. Ces inspecteurs généraux de l'administration publique, ces délégués de l'autorité suprême, revêtus eux-mêmes d'un pouvoir sans limite, eurent, sous Frédéric II, comme sous Charlemagne, pour principale attribution, de rendre la justice au peuple et de la faire rendre par les officiers publics soumis à leur surveillance; et comme il pouvait arriver que, dans l'exercice de ses fonctions, le justicier commit un déni de justice ou qu'il excédât les limites de sa compétence, le délégué de l'Empereur était là pour redresser promptement ces prévarications, sauf pour l'appel au prince qui, dans certains cas, était pour tous un droit et même un devoir.

Mais, l'un des monuments les plus curieux, sans contredit, du règne de Frédéric et de l'administration de Pierre des Vignes, c'est l'édit relatif à la fondation de la ville d'Aquila dans les Abruzzes. Dans ce précieux document, véritable charte pareille à celles que délivraient presque à la même époque les barons et les rois de France, et plus de deux siècles auparavant, les empereurs d'Allemagne, de la maison de Saxe, l'Empereur parlait ainsi :

« Au milieu des prospérités et des grandeurs tous jours croissantes de notre règne, au sein de la paix que nous goûtons enfin dans nos Etats héréditaires, nous ne laissons pas de veiller nuit et jour au bonheur de nos peuples. C'est pourquoi, nous avons résolu de fonder, sur la limite de notre royaume de Naples, dans les Abruzzes, une ville assez forte pour fermer tout passage aux aventuriers et aux rebelles, et pour assurer en même temps à nos fidèles sujets une tranquillité parfaite. Nous voulons donc qu'entre Furco et Amitherne, dans le quartier dit Aquila, de tous les châteaux voisins et de toutes les terres adjacentes, de tous ces membres épars, il soit formé une ville qui, à raison du lieu, à raison aussi de nos aigles victorieuses, prendra le nom d'Aquila. Et pour donner à cette cité nouvelle une preuve éclatante de notre bienveillance, nous concédons à ses futurs habitants la propriété des collines, des terres et des bois environnants. Nous les exemptons eux et leurs enfants de toute redevance soit personnelle soit réelle, et nous les affranchissons aussi de toute autre juridiction que la nôtre. Nous voulons que les châteaux, compris dans les limites que nous avons décrites, soient démolis, pour toujours, d'ici à deux mois, sauf pourtant ceux que nous réserverons pour notre propre usage. Nous invitons nos fidèles sujets des cités voisines à venir s'établir dans Aquila, leur garantissant d'avance pleine sécurité pour le voyage, et, en cas de séjour, la jouissance de tous les droits conférés aux premiers ha-

bitants. Nous ordonnons, enfin, que la nouvelle ville, ciosé d'un rempart suffisamment élevé, jouira, tous les ans, de deux foires de vingt jours chacune, et qu'un marché de trois jours s'y tiendra toutes les semaines. »

Pierre des Vignes, dont le vaste esprit suffisait aux grandes choses, savait descendre aussi, sans effort, aux détails les plus minutieux de l'administration, lorsqu'il s'agissait par exemple, de l'exploitation des nombreux domaines qui formaient la plus belle et la plus riche partie du patrimoine impérial. L'importance de ces domaines est attestée par la lettre suivante que le chancelier de Frédéric II écrivait au surintendant des fermes royales situées dans la Pouille :

« Appelé par la confiance de notre gracieux Souverain à la surintendance de tous les domaines royaux de la Pouille, vous aurez soin de nous signaler ceux qui sont dans un état prospère et ceux qui produisent peu ou qui dépérissent. Si cet abandon provient de la négligence du fermier, vous le traitez, pour l'exemple, devant le juge du district voisin. Vous vous informerez de l'état et du nombre des vaches que chaque fermier emploie; vous vous assurez s'il y en a assez ou s'il n'y en a pas trop; si ces vaches sont honnêtes, laborieuses et fidèles; si les parents du fermier qui les fait travailler; si les ne laissent rien perdre; si les ne détournent rien des provisions ou des bestiaux qui sont confiés à leur garde; si les ne vendent pas pour leur propre compte les produits de la ferme; enfin, si les ne font pas des échanges désavantageux pour nous. Vous examinerez encore si les fermiers ne détournent rien à leur profit; s'ils remplissent fidèlement leurs engagements; si les font labourer les champs au moment propice, et si les produits sont vendus en temps utile. Informez-vous de la semence qu'ils contiennent à la terre et de la récolte qu'ils en obtiennent pour savoir si les dépenses sont suffisamment couvertes par le produit. Leurs maisons sont-elles propres et bien tenues? ont-elles besoin de réparation? Dans ce cas, insistez auprès des fermiers pour qu'ils les réparent au plus vite. Voyez par vous-même si les fermes sont abondamment pourvues de tout ce qui leur est nécessaire; si les terres sont d'un bon rapport; si l'on y récolte des légumes, du froment, du chanvre surtout dont nous recommandons expressément la culture dans toutes les fermes royales. Assurez-vous si la vigne, l'olivier et les arbres fruitiers sont cultivés dans des lieux abrités. Veillez sur tout, en un mot, et rendez-vous de tout un compte exact. »

En parcourant cette lettre dont les détails révèlent dans celui qui l'a faite un sentiment si profond de l'ordre et de l'économie pratique, ne croirait-on pas lire un des capitulaires de la législation domestique de Charlemagne? Quoi d'étonnant, messieurs? Le premier et le seul, peut-être, depuis ce grand prince, Frédéric II conçut la pensée de régler par une législation écrite, l'administration de l'Etat dans tous ses détails et dans toutes ses branches. Pierre des Vignes fut chargé de ce travail immense, et l'on vit paraître alors, précédée d'une remarquable introduction et revêtue de la sanction impériale, une législation uniforme et complète dont le texte était encore interprété dans les écoles de Naples à la fin du siècle dernier, et dont les précieux avantages, don volontaire d'un monarque étranger, étaient invoqués, naguère, par les Siciliens révoltés contre un prince indigène.

Dans ces lois que le sentiment le plus pur semble avoir dictées, le monarque apparaissait comme la source de toute justice. Représenté par le grand justicier du royaume qu'assistait quatre conseillers royaux, il recevait en dernier ressort les appels qui passaient successivement à travers plusieurs instances pour aboutir, enfin, à la grande cour de Capoue. Frédéric voulut que les avocats et les procureurs des parties qui viendraient y plaider fussent salariés par le fisc; que les pauvres qui en appelleraient au jugement de cette cour suprême fussent défrayés par le Souverain, et que, pour l'interrogatoire des témoins, il ne fût rien demandé ni par les juges, ni par les greffiers.

Si cette belle législation dont nous ne pouvons présenter ici qu'imparfaitement le caractère et l'esprit, si les institutions libérales de l'Empereur et les sages réformes de son ministre furent en pleine décadence sous les princes Angevins, ce fut en haine de leur fondateur et de sa race. Elles n'en sont pas moins considérées comme une des œuvres les plus remarquables du règne de Frédéric II, comme un des titres les plus légitimes de Pierre des Vignes au souvenir de l'histoire.

FIN.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: D. (Days), JOURS, PÈRE, FOIRES. Rows include 10 Diman. s. Scolastique, 11 Lundi. s. Thimothée. Cajarc, Albas, Labastide-Mu., 12 Mardi. s. Tite. Castelnau., 13 Mercredi. s. Catherine.

Par décision du 4 février courant, M. le Préfet du Lot a nommé :

1<sup>o</sup> Instituteur communal à Francoulès, le sieur Brugalières (Frédéric-Jean-Pierre), précédemment adjoint à Boissières;

2<sup>o</sup> Instituteur adjoint à St-Jean-de-Laur, le sieur Blanchou (Jean-Pierre), ancien instituteur libre à la Magdeleine (Tarn-et-Garonne).

Par arrêté préfectoral du 30 janvier 1867, M. Amalric (Jacques), conseiller municipal, a été nommé maire de la commune d'Aujols, en remplacement de M. Miquel démissionnaire.

Conseil Général

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1866.

BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 1867

(Suite)

RÉCAPITULATION.

Table with 2 columns: SOUS-CHAP. and amounts. Rows include 14. Edifices départementaux (358 95), 15. Routes départementales (38,781 23), 16. Subventions aux communes (32,078 33), 17. Encouragements et secours (11,700), 18. Cultes, 19. Assistance publique (32,400), 20. Dépenses diverses (29,912 80), 21. Dettes départ. les extraord. res (504 05). Total des dépenses facultatives (445,735 38).

3<sup>me</sup> SECTION (DÉPENSES EXTRAORDINAIRES).

SOUS-CHAPITRE XXII.

Dépenses imputables sur le produit d'impositions extraordinaires.

§ 2.

Construction et achèvement des routes départementales

Table with 2 columns: ART. 1<sup>er</sup> and amounts. Rows include Les fonds libres provenant des sommes cumulées sur les crédits ouverts en 1865, s'élevant à 132 fr. 08 c. Total du § 2 (132 08).

§ 3.

Construction et achèvement des chemins vicinaux de grande communication.

Table with 2 columns: ART. 1 and 2, and amounts. Rows include Indem. de terrains et travaux neufs (10,500), Dépenses diverses et imprévues (3,000). Total du § 3 (13,500).

§ 4.

Service des emprunts départementaux.

Table with 2 columns: ART. 1, 2, 3, 4, and amounts. Rows include Loi du 19 juin 1857 (47,689 50), Loi du 14 juin 1859 (122,638 92), Loi du 18 juin 1861 (9,075 93), Loi du 22 avril 1863 (73,793 41). Total du § 4 (253,197 76).

RÉCAPITULATION.

Table with 2 columns: § 2, 3, 4, and amounts. Rows include Loi du 14 mai 1853 (132 08), Loi du 14 juin 1859 (13,500), Loi du service des emprunts (253,197 76). Total du sous-chapitre 22 (266,829 84).

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Dépenses imputables sur les fonds d'emprunt. (Néant.)

RÉCAPITULATION.

Table with 2 columns: SOUS-CHAP. 22, 23, and amounts. Rows include Impositions extraordinaires (266,829 84), Emprunts départementaux. Total des dépenses extraordinaires (266,829 84).

4<sup>me</sup> SECTION (DÉPENSES SPÉCIALES).

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Chemins vicinaux.

Table with 2 columns: ART. 1<sup>er</sup>, 2, 3, and amounts. Rows include Subvention pour travaux neufs sur les chemins vicin. de grande communic. (65,000), Traitements des agents-voyers (5,150), Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses (1,600 27). Total du sous-chapitre 24 (90,759 27).

SOUS-CHAPITRE XXV.

Contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent, pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.

Table with 2 columns: Pour travaux neufs et d'entretien (170,000). Total du sous-chapitre 25 (170,000).

RÉCAPITULATION.

Table with 2 columns: SOUS-CHAP. 24, 25, and amounts. Rows include Dépenses des chemins vicinaux sur centimes spéciaux (90,759 27), Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, sur ressources éventuelles (170,000). Total des dépenses spéciales (260,759 27).

RÉCAPITULATION DES QUATRE SECTIONS

Table with 2 columns: 1<sup>re</sup> SECTION, 2<sup>e</sup> SECTION, 3<sup>e</sup> SECTION, 3<sup>e</sup> SECTION, and amounts. Rows include Dépenses ordinaires (282,282 38), Dépenses facultatives (145,735 38), Dépenses extraordinaires (266,829 84), Dépenses spéciales (260,759 27). Total général des dépenses (955,606 87).

BALANCE.

Table with 2 columns: Total général des dépenses (955,606 87), Total général des recettes (955,606 87).

(La suite au prochain numéro.)

COUR D'ASSISES DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. GARROS

Audience du 4 février.

Affaire Conté. — Vols qualifiés.

L'acte d'accusation signale deux vols commis, dans le courant de 1866, par le prévenu. Le 7 nov. 1866, le sieur Jean Miquel, marchand mercier à Cremps, fut tout surpris, en entrant dans son magasin, entre cinq et six heures du matin, de trouver toutes les marchandises en désordre. Le voleur s'était introduit par une fenêtre qui est située à 0<sup>m</sup> 90 c. au-dessus du sol et dont plusieurs vitres avaient été brisées. Miquel constata qu'on lui avait volé pour 500 francs de marchandises. Il porta sa plainte au parquet de Cahors et les recherches commencèrent. On n'avait guère obtenu de résultats, lorsque à la suite d'un autre vol commis chez Baptiste Cabrit, demeurant à Mondoumerc, Conté fut arrêté et fit des aveux complets.

Le jury ayant admis des circonstances atténuantes en faveur de Conté, déclaré coupable, ce dernier a été condamné à six années de réclusion.

Ministère public : Guyot d'Anfrville.

Défenseur : Frédéric Fieuzal.

Cette affaire était la seule portée au rôle du 1<sup>er</sup> trimestre 1867.

ACADEMIE DE TOULOUSE.

AVIS. — Par arrêté du 28 novembre 1866, S. Ex. M. le ministre de l'Instruction publique a décidé qu'une session extraordinaire d'examen de baccalauréat aurait lieu du 1<sup>er</sup> au 15 mai 1867, dans les facultés des sciences, en faveur des candidats régulièrement inscrits pour le concours d'admission à l'école impériale militaire de St-Cyr, et en faveur des étudiants régulièrement inscrits près une faculté de médecine, ou une école préparatoire de médecine et de pharmacie.

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, du 11 janvier, M. Henri Dofresne, statuaire, membre du conseil supérieur de l'enseignement secondaire spécial, a reçu la mission d'inspecter l'enseignement du dessin dans les lycées et les écoles normales de l'empire.

Par arrêté du même jour, M. Laurent de Rillé, compositeur de musique, a reçu la mission d'inspecter l'enseignement du chant dans les lycées et les écoles normales de l'empire.

Par arrêté du 19 janvier, M. le docteur Verneis, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie impériale de médecine, a reçu la mission d'inspecter des lycées de l'empire au point de vue de l'hygiène.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Sur la proposition du Directeur de la Compagnie, le Conseil d'administration du chemin de fer d'Orléans, prenant en considération le prix élevé du pain, a arrêté les mesures suivantes :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1867 et jusqu'à nouvel ordre, chaque employé commissionné ou à l'essai dont le traitement sera égal ou inférieur à 1,650 fr. touchera par mois un supplément de 2 fr. 50 c. s'il a de la famille, ce supplément sera augmenté d'autant de fois 2 fr. 50 c. que l'employé aura de personnes à sa charge, vivant sous le même toit, père, mère, femmes ou enfants mineurs.

Chacun des ouvriers des ateliers, dont le salaire est inférieur à 5 fr. par jour, et des hommes d'équipe des gares et stations, touchera une haute paie de 10 c. par jour, laquelle sera augmentée d'autant de fois dix centimes que la partie prenante aura des personnes à sa charge, vivant sous le même toit.

Cette mesure, si paternelle et si philanthropique, sera certainement appréciée comme elle mérite de l'être; elle témoigne de la vive sollicitude dont sont animés M. le Directeur et MM. les Administrateurs du chemin de fer d'Orléans à l'égard des agents placés sous leurs ordres, et il serait à désirer qu'elle fût imitée.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a inauguré, le 28 janvier, la double voie qu'elle a fait établir entre la Souterraine et Saint-Sulpice-Laurière. La voie unique, dans le parcours de Vierzon à Limoges, n'existera plus que dans la distance qui sépare Châteauroux de la Souterraine.

NAVIGATION DU LOT.

ADJUDICATION

Le mercredi, 20 février prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication, des

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Entre l'écluse de Frontenac et l'écluse du Fossat, pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

Les travaux, divisés en quatre lots, sont évalués par aperçu, pour les cinq années, à la somme de 220,000 fr.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés. (Voir le Journal du Lot, du 2 Février courant.)

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ

AVEC LES SEMELLES LACROIX

(R. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50.

Chez M. EYBERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

Bulletin commercial du mois de Janvier 1867.

PRIX OFFICIEL MOYEN DES GRAINS DANS LE DEPARTEMENT DU LOT

	BLÉ		MÉTIL		SEIGLE		ORGE		SARRASIN		MAÏS		AVOINE		POIS		LENTILLES		HARICOTS	
	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.
Cahors	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6	26 75	34 6
Castelnau	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2	28 2	35 2
Montcuq	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50	27 50	35 50
Puy-l'Évêque	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65	26 40	33 65
Figeac	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60	26 90	34 60
St-Céré	25 16	31 42	19 37	25 83	13 75	19 9	11 56	18 64	11 64	16 62	9 37	23 41	9 37	23 41	9 37	23 41	9 37	23 41	9 37	23 41
Gourdon	22 50	28 14	16 25	22 22	14 62	19 87	10	13 60	9 90	25 16	17 8	21 35	17 8	21 35	17 8	21 35	17 8	21 35	17 8	21 35
Martel	24	30 32	22	29 32	15	20 84	12	20	11 5	17	10 15	22 80	10 15	22 80	10 15	22 80	10 15	22 80	10 15	22 80
Labastide-Murat	27 12	35 1																		
Prix moyen pour le département	26 42	33 70	19 21	25 79	14 59	20 12	12	20	11 56	18 64	11 98	16 35	9 38	22 27					18 54	23 17

COMESTIBLES

	PAIN			VIANDE				POMMES DE TERRE		CHATAIGNES		FOURRAGES		
	1 <sup>re</sup> Q.	2 <sup>me</sup> Q.	3 <sup>me</sup> Q.	BOEUF.	VACHE	VEAU	MOUTON	PORC	HECT.	100 k.	HECT.	100 k.	FOIN	PAILLE
Cahors	31	28	26	1 10	90	1 23	1 20	1 10					10	6
Castelnau	30	27	25	1	80	1 20	1 20						10	6
Montcuq	45	40	35	1 10		1 20	1 20							
Puy-l'Évêque	40	37	33	1 10		1 30	1 30	1 20						
Figeac	40	33	30	1 20	90	1 30	1 20	1 20					5 75	7 50
St-Céré	43	40	33			1 10	1 10		5 19	7 41	3 94	6 36		
Gourdon	32	30	25	1 10	55	1 30	1 30		4 87	7 84	5	7 61		
Martel	40	35	30	1		1 10	1 20		4	6 67			7	3 50
Labastide-Murat	40	37	35	1 20		1 40	1 40	1 40	4 69	6 70	6 25	12 37		
Prix moyen pour le département	38	34	30	1 10	78	1 24	1 23	1 22	4 66	7 45	4 99	8 40	9 5	5 46

COMBUSTIBLES

	BOIS		CHARBON	
	STÈRE	100 k.	HECT.	100 k.
Cahors	12 50	2 30	6	12
Figeac	10	2	3	10
Gourdon	9	3	4 50	9 40
Prix moyen	10 50	2 43	4 50	10 36

FOSSILE  
Figeac... 2 fr 25 c l'hect. 2 fr 00 c les 100 k.

MARCHÉS-AUX BESTIAUX DE CAHORS.

	Amend.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Boeufs	32	32	563	0r 60
Veaux	57	57	90	0r 90
Moutons	156	156	35	0r 55
Porcs	70	70	200	1r 10

Edition ordinaire avec gravures dans le texte : un an..... 4 fr. 20.  
Edition spéciale avec gravures dans le texte et en dehors du texte : un an..... 5 fr. 20.  
Grande édition avec gravures dans le texte, en dehors du texte et gravures de salon : un an..... 7 fr. 20.  
Quelle que soit l'édition à laquelle on souscrit, on a droit à la prime gratuite de dix volumes. Aussitôt après la réception de leur souscription, il est adressé aux abonnés une liste de 200 volumes parmi lesquels ils en ont dix à choisir. Leur choix fait, les dix volumes leur sont adressés dans les 48 heures.  
Adresser les abonnements en bons de poste à M. MARILLER, rue du Sentier, 9, à Paris, (On peut aussi envoyer des timbres-poste avec 20 centimes en plus pour le change.)

**RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS.**  
La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

**VINAIGRE DE TOILETTE COSMÉTIC.**  
supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes et rafraichissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

**MAL DE DENTS.** — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

Le succès considérable du **Chocolat-Ménier** a fait naître une foule de parasites, qui par des imitations de toutes sortes, forme des tablettes et des étiquettes, copies de médailles, couleur des enveloppes et du papier, aussi bien que par des appellations de fantaisie peu près semblables au nom MENIER, cherchent à profiter de la juste renommée du **Chocolat-Ménier** pour substituer à sa place des produits inférieurs.  
Nous ne saurions trop mettre en garde nos lecteurs contre ces substitutions en leur recommandant de ne se servir que du chocolat portant le nom de MENIER, certains que nous sommes que nous défendrons ainsi le véritable intérêt du consommateur.

**GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.**  
A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

**Annances Judiciaires.**  
**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC**  
Etude de Me Bru, huissier à Figeac.  
Le 3 février, sur la Place basse de la ville de Figeac, il a été procédé, à la requête de la Compagnie d'Orléans, à la vente d'un fût d'eau de fleur d'orange.

Etude de Me Jean-Pierre Vaissé, avoué à Figeac.  
L'adjudication des biens de Pierre Maurel, cultivateur au village de Gaches, commune de Banbac, est fixée au vendredi, 8 mars. Elle aura lieu au tribunal de Figeac, à 8 heures du matin. Mise à prix 300 fr.

Etude de Me Vidal, avoué à Figeac.  
Par jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, en date du 25 janvier, il résulte que la femme Anne Filhol a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec son mari, Jean-Baptiste Colomb.  
(Extrait de l'Echo du Quercy du 2 juin.)

**ARRONDISSEMENT DE GOURDON.**  
Etude de Me Dambert, avoué à Gourdon.  
Il résulte d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Gourdon, sous la date du 29 janvier 1867, que Marguerite Avezou a été séparée, quant aux biens, d'avec son mari Guillaume Chabert.  
(Extrait du Gourdonnais du 31 janvier.)  
Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

On nous écrit de Vayrac :  
La foire du 1<sup>er</sup> février, à Vayrac, était fort bien approvisionnée en grains ; vu la quantité de froment exposé en vente, le prix a fléchi de 2 fr. par hectolitre. Il s'est vendu de 24 à 26 fr.; le maïs a trouvé des acheteurs aux prix de 12 à 14 fr.; les haricots ont eu une hausse de 2 fr. par hectolitre et le prix a varié de 18 à 19 fr., le tout à l'hectolitre.

Les cerneaux valaient 5 fr. 80 et 6 fr. 25 les 10 kilog. De toutes les graines oléagineuses la plus chère est, sans contredit, le chènevis, il s'est vendu, à la foire du même jour, jusqu'à 40 fr. l'hectolitre. Ce prix si élevé s'explique par la perte de presque toute la totalité du chanvre femelle que l'inondation des eaux de la Dordogne fit éprouver en septembre dernier aux possesseurs des chènevières qui bordent notre rivière.

La vente des pores gras et celle des bœufs gras s'est effectuée aux mêmes prix qu'à la foire précédente.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.*  
2 février Bourrières (Justine), à St-George.  
2 — Rouquet (Paul), rue du Portail-au-vent.  
4 — Bédudé (Marie), rue du Porche.
- Mariages.*  
3 février Dides (Charles), et Thoumazou (Marie).  
6 — Iches (Jean), et Alazard (Marie).
- Décès.*  
3 février Brichard (François), rue Mordaigne.  
4 — Ebrard (Louis), fusilier au 83<sup>e</sup> 24 ans, (hospice).  
4 — Majorel (Antoine-B.), prêtre 62 ans, aux Petits-Carmes.  
5 — Delheil (Baptiste), 37 ans, rue du Château.  
5 — Campon (Augustine), sœurs de Nevers, 42 ans, place St-James.

**CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.**  
Séance du 3 février 1867.  
27 versements dont 5 nouveaux 2,446 »  
8 remboursements dont 2 poursolde, 1,977 23  
Pour la chronique locale : A. Laytou.

Vins.

Le prix des vins et spiritueux sont bien tenus à Bercy, à l'Entrepôt et dans les pays de production ; mais les négociants et débitants n'achètent qu'au fur et à mesure des besoins. Il est à présumer que cette situation durera jusqu'aux premières bourgeonnées. Si l'hiver est véritablement parti et que la température actuelle continue, Jean Raisin fera de bonne heure son apparition dans les pampres. Pourvu que cette maussade comèrre qui s'appelle la lune rousse, ne lui fasse pas payer cher sa précipitation ?...  
LAFFITE.

LA CONSCRIPTION DE 1867. — REMPLAÇANTS.

Le tirage au sort est commencé ; il est même effectué déjà dans un certain nombre de circonscriptions cantonales. Les jeunes gens de ces localités savent, comme on dit, à quoi s'en tenir. Un fait à signaler c'est que les « mauvais numéros » causent moins d'ennui qu'autrefois. Il y a pour cela deux raisons ; d'abord les chances de la guerre diminuent ; ensuite, au lieu d'aller sous le drapeau pendant sept ans, on a l'espoir de passer seulement deux ou trois mois de la mauvaise saison au chef-lieu militaire du voisinage.

Cependant, pour des raisons de carrière à suivre, d'état à garder, etc., les remplaçants seront encore nombreux. Il est intéressant pour les familles d'être tenus au courant des facilités qui, sous ce rapport, leur sont données. C'est ce qui nous engage à reproduire la note suivante, émanée de l'administration de la guerre :

« Les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1860 étant entrés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1867, dans leur 7<sup>e</sup> et dernière année de service, sont admissibles à consentir des engagements donnant droit aux allocations déterminées par la loi du 21 avril 1863, relatives au prélèvement de la première portion de la prime, sont exclusivement applicables aux engagés volontaires après libération et aux remplaçants administratifs. Il n'y a donc aucun prélèvement à opérer sur les sommes revenant aux jeunes soldats de la réserve qui contractent des engagements. »

Quant aux soldats de la deuxième portion du contingent de 1859, lesquels sont libérés depuis un an, ils peuvent aussi contracter, comme remplaçants administratifs, des engagements volontaires.

Les renseignements dont peuvent avoir besoin soit les jeunes conscrits, soit les remplaçants, sont à leur disposition dans les bureaux de la sous-préfecture. Il n'est pas mal de se présenter avec une lettre du maire de la commune portant le cachet municipal.  
Pour extrait : A. Laytou.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.  
La Commission impériale vient enfin d'arrêter, dans toutes ses parties, le plan de l'Exposition universelle. Le tracé des jardins, l'emplacement des constructions particulières, l'installation des classes, qui ont été jusqu'à présent l'objet de modifications incessantes, sont enfin définitivement fixés, et le plan officiel, si impatiemment attendu va être livré à la publicité. L'Illustration a été autorisée à donner une réduction de ce plan, et le numéro du Samedi 26 Janvier contient ce document, d'une si grande importance pour les exposants et pour le public.

CLARIFICATION DES VINS.

Bien supérieure aux œufs, qui donnent souvent au vin le goût de pourri ;  
Bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants qui sont abandonnés.  
**La PULVÉRINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE.**  
Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. Par 5 kilog. et au-dessus, l'expédition franco payable à 90 jours  
Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

PULVÉRINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS  
L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se réclarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.  
Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

GUÉRISON RADICALE DES HERNIES

ou DESCENTES. Rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de Pierre SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes herniaires à Saumur (Maine-et-Loire) élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET C<sup>e</sup>, à Paris et au Havre.  
VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.  
A 29 fr. 50 tes 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.  
DÉPÔT DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel et fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

A LOUER

1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT  
AU 2<sup>o</sup> ÉTAGE  
2<sup>o</sup> UN MAGASIN  
rue Fénelon, à Cahors.  
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.  
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.